

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°2 du PLU d'Annecy, Commune nouvelle d'Annecy

Par arrêté n° ARR-2022-62 du 25 octobre 2022, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme d'Annecy, Commune nouvelle d'Annecy.

Le projet de modification a pour objet de faire évoluer les dispositions réglementaires et l'orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur Vallin-Fier, de prendre en compte les secteurs de sursis à statuer dans le règlement graphique, de reclasser certains équipements publics et une partie de voies ferrées en zone Ue (zonage d'équipements de service public et d'intérêt collectif), de toiler le règlement écrit et d'intégrer une annexe relative au régime forestier.

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Jean BONHEUR, en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du lundi 5 décembre 2022 à 14h00 au vendredi 6 janvier 2023 à 17h00 pour 33 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Annecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Direction de la proximité de la ville d'Annecy** : 9 boulevard Decouz – 74000 ANNECY
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy www.grandannecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/4247.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°2 du PLU d'Annecy, Commune nouvelle d'Annecy pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la modification n°2 du PLU d'Annecy, Commune nouvelle d'Annecy, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/4247 ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : enquete-publique-4247@registre-dematerialise.fr.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Annecy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, à la Direction de la proximité de la ville d'Annecy :

- lundi 5 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- jeudi 15 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- vendredi 6 janvier 2023 de 14h00 à 17h00

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport, son avis et ses conclusions motivées sur le projet.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège du Grand Annecy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), à la Direction de la proximité de la ville d'Annecy (9 boulevard Decouz – 74000 ANNECY) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr).

Madame la Présidente du Grand Annecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr).

La Présidente,

Frédérique LARDET